La sécurité, c'est réalisable.

Liste de contrôle
Travailler avec une débroussailleuse



Travaillez-vous, ainsi que vos collaborateurs, en toute sécurité avec une débroussailleuse?

Les débroussailleuses sont utilisées par les services de la voirie, les paysagistes, dans l'économie forestière, ainsi que lors de travaux relatifs à la protection de la nature et à l'entretien des espaces verts. Ces activités donnent souvent lieu à des accidents.

Les principaux dangers sont:

- la projection d'objets sur l'utilisateur ou des tiers
- le recul latéral soudain de la débroussailleuse
- une glissade, un faux pas ou une chute lors du travail

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Référence: 67059.f



Le travail en sécurité

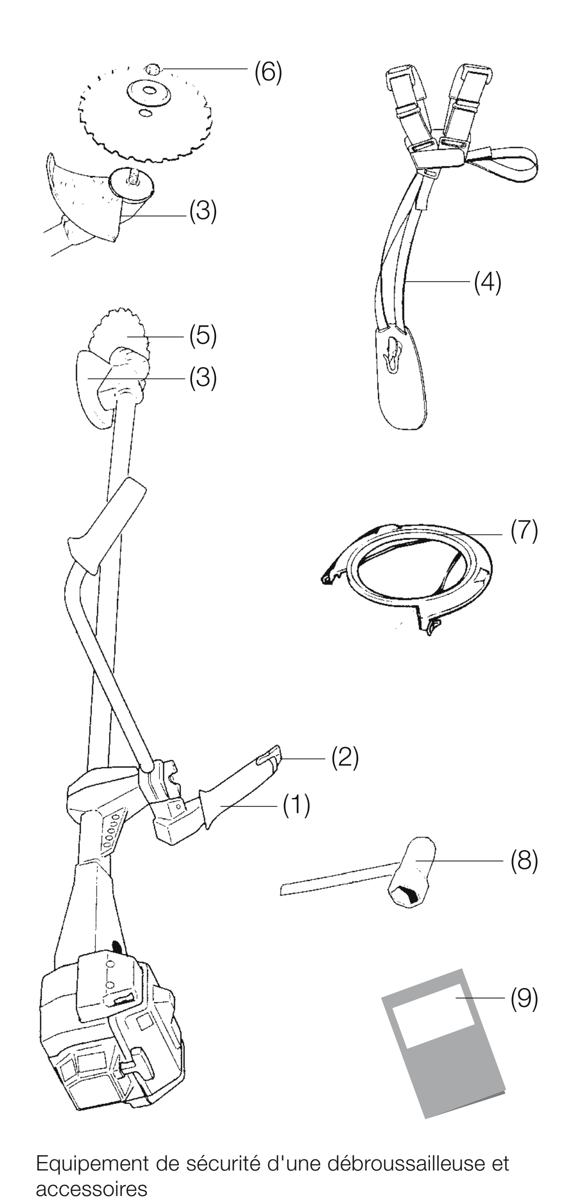
Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu ☒ «non» ou ☒ «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter au verso.

Débroussailleuse et accessoires

1	La débroussailleuse est-elle équipée des dispositifs de sécurité nécessaires? En font partie: – le verrouillage de la manette des gaz (1) – un interrupteur (2) – un protège-lame (3) – un système d'atténuation des vibrations – une bretelle réglable avec fermeture rapide (4) – un silencieux – un outil de coupe (5) – l'écrou de la lame, un contre-écrou de blocage (6) – une protection pour le transport (7)	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**
2	Utilise-t-on un jerrycan avec bec verseur de sécurité pour alimenter la débroussailleuse en carburant?	☐ **oui** ☐ **non**
3	Emploie-t-on des outils appropriés pour les travaux d'entretien (p. ex. une clé pour l'écrou de la lame [8], une clé mâle coudée pour vis à six pans creux, etc.)?	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**
4	L'outil de coupe (5) est-il à l'arrêt lorsque le moteur tourne au ralenti?	☐ **oui** ☐ **non**
5	Les débroussailleuses construites après 1997 ont-elles été livrées avec une déclaration de conformité du fabricant ou du vendeur?	☐ **oui** ☐ **non**



Equipement de sécurité d'une débroussailleuse et accessoires

Formation, information

6	Les utilisateurs de la débroussailleuse ont-ils une formation appropriée?	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**
7	Les utilisateurs ont-ils lu le mode d'emploi (9) au préalable?	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**
8	Les supérieurs rappellent-ils aux collaborateurs, au moins une fois par an, les dangers provenant: – des oublis – des habitudes – d'une sous-estimation des risques?	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**

Exemple de formation:

Cours «Travailler avec la débroussailleuse» (durée: 2,5 jours)

Cours proposé par l'Economie forestière association suisse (EFAS), 4501 Soleure, tél. 032 625 88 00 www.wvs.ch

Equipement de protection individuelle

9	Les utilisateurs de la débroussailleuse disposent-ils de l'équipement de protection individuelle nécessaire? Selon le danger, il faut: – un casque (1) – un protecteur d'ouïe (2) – une protection des yeux ou du visage (3) – des vêtements de travail ajustés et confortables (pour travaux forestiers: veste de signalisation) – des gants de travail (4) – des chaussures robustes avec semelles antidérapantes (5) – du matériel de premiers secours (6)	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**
10	L'équipement de protection individuelle est-il toujours porté lors de travaux avec une débroussailleuse?	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

L'employeur est tenu de mettre à disposition les équipements de protection individuelle nécessaires au travail avec une débroussailleuse (OPA, art. 5). Dans la plupart des accidents liés à ce type de machine, l'utilisateur est blessé par la projection d'objets.

Comportement sûr lors de l'utilisation d'une débroussailleuse

11	Si l'outil de coupe est métallique, l'utilisateur évite-t-il de travailler à proximité d'objets rigides (ex.: souche d'arbre, pierres, poteaux métalliques)? Lorsque la partie avant de l'outil de coupe touche un objet rigide, la débroussailleuse est rejetée sur le côté (1).	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**
12	Une distance de sécurité (2) d'au moins 15 m est-elle toujours respectée vis-à-vis de collaborateurs et de tiers?	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**
13	Lors du travail, les pieds et les mains de l'utilisateur sont-ils toujours à une distance raisonnable de l'outil de coupe?	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**
14	L'utilisateur de la débroussailleuse vérifie-t-il régulièrement le serrage (3) et l'état de l'outil de coupe?	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**
15	Les travaux avec une débroussailleuse sont-ils uniquement effectués si les premiers secours sont assurés?	☐ **oui** ☐ **non**
16	Les collaborateurs connaissent-ils les numéros d'urgence (médecin, REGA, hôpital, pompiers, ...)?	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**
17	Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles de sécurité (port des équipements de protection individuelle, pas de travail en solitaire, comportement sûr pendant le travail, entretien, etc.) et corrigent-ils les lacunes?	☐ **oui** ☐ **en partie** ☐ **non**

(1)

(2)

15 m 15 m

(3)

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par: Date: Signature:

Plan des mesures: travailler avec une débroussailleuse

Marque: Type: Année de fabrication:

Nº	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon-sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: (recommandé: tous les ans)

Si vous voulez nous contacter, pour des renseignements: tél. 021 310 80 40-42 ou fax 021 310 80 49
pour commander: www.suva.ch/waswo-f, fax 041 419 59 17, tél. 041 419 58 51
Suva, protection de la santé, division sécurité au travail, case postale 287, 1001 Lausanne

Edition: 2000
Référence: 67059.f